

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

**Arrêté du 15 février 2022**

**fixant la composition des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2022**

La ministre de la Transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et notamment son article 9,

Vu les arrêtés modifiés du 13 décembre 2012 relatifs aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours interne et externe pour l'accès au grade de technicien supérieur principaux du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury,

Vu l'arrêté du 22 novembre 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les jurys des concours interne et externe de techniciens supérieurs principaux du développement durable, au titre de l'année 2022, sont composés comme suit :

Présidente des jurys :

Mme Marie-Christine PERRAIS, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe ;

Membres des jurys :

M. Jean-Jacques MORVANT, administrateur général des affaires maritimes (2S) ;  
M. François NADAUD, administrateur en chef de première classe des affaires maritimes ;  
M. Olivier NOUHEN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;  
M. Tibye SAUMTALLY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;  
M. Yannick GALARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;  
M. Cyril DEMEUSY, ingénieur des travaux publics de l'État ;  
M. Baptiste JEANNET, ingénieur des travaux publics de l'État ;  
M. Niousha REZAÏ, ingénieur des travaux publics de l'État ;  
Mme Lucie BOUYER, ingénieure des travaux publics de l'État ;  
Mme Nathalie COURCELLE, technicienne supérieure en chef du développement durable ;  
Mme Vanessa MINARD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;  
Mme Isabelle MESLIER, attachée d'administration de l'État hors classe ;

**Article 2**

Le directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 février 2022

Pour la ministre et par délégation,

***Signé***

La cheffe du bureau des recrutements par concours  
Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE